

Image not found or type unknown



Comment préserver les biens communs dans le cas d'une création d'

Par **jos59**, le **21/02/2008** à **15:28**

Mon mari souhaite effectuer des audits en entreprises en s'installant à son propre compte. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de biens. Pouvez me dire ce qu'il convient de faire pour sauvegarder notre patrimoine commun en cas d'échec ?

Par **Jurigaby**, le **21/02/2008** à **15:36**

Bonjour.

Il faudrait qu'il crée une petite société à responsabilité limitée du genre EURL, cela permettrait de résoudre tous vos problèmes.